

FAIR

Canadian Foundation for
Advancement of Investor Rights
Fondation canadienne pour l'avancement
des droits des investisseurs

Le 30 avril 2010

Groupe de travail sur la littératie financière
255, rue Albert, 11^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Par courriel à : info@financialliteracyincanada.com

Objet : Mémoire de FAIR Canada sur le document de consultation *Cibler l'excellence* du Groupe de travail sur la littératie financière

FAIR Canada félicite le ministre des Finances et le Groupe de travail

FAIR Canada souhaite féliciter le gouvernement fédéral et, en particulier, le ministre Jim Flaherty pour la création du Groupe de travail sur la littératie financière. Nous félicitons aussi le Groupe de travail pour le document de consultation qu'il a produit ainsi que le processus de consultation national qu'il a entrepris. Les efforts et l'attention que le ministre fédéral des Finances et les membres du Groupe de travail vouent à ce projet sont indispensables à l'élaboration d'une stratégie de littératie financière qui non seulement fera des Canadiens des personnes mieux informées, mais en plus améliorera la sécurité financière et la prospérité de l'ensemble du Canada.

FAIR Canada a été créée pour donner une voix nationale aux investisseurs et renforcer les droits des actionnaires et des investisseurs individuels au Canada. Nous sommes un organisme sans but lucratif national indépendant des pouvoirs publics, des organismes de réglementation et du secteur des services financiers, qui a pour mission de faire avancer les droits des actionnaires et des investisseurs individuels canadiens. Répondre rapidement aux initiatives se rapportant à la réglementation des valeurs mobilières et à des questions connexes, comme le document de consultation du Groupe de travail, est au cœur de notre mandat. Au sujet de l'éducation financière, FAIR Canada a publié en octobre 2009 le document intitulé *Rapport sur la littératie financière*¹.

Nous considérons que le secteur des placements et des marchés financiers doit être guidé par certains principes fondamentaux indispensables au bien-être global des investisseurs canadiens. Ces principes sont l'intégrité, l'équité, la confiance, la transparence et la responsabilisation. L'éducation financière et sa promotion sont des pierres angulaires essentielles dans la stratégie recherchée. Sans une base solide d'éducation financière, les investisseurs sont incapables de prendre des décisions éclairées pour gérer et protéger leurs finances et leurs placements et, donc, assurer leur avenir financier.

¹ On peut consulter ce rapport à l'adresse suivante : faircanada.ca/fr/actualites/rapport-sur-la-litteratie-financiere-16-sept-2009/.

Le but d'une stratégie de littératie financière

Les Canadiens investissent plus que jamais sur les marchés financiers, dont ils dépendent de plus en plus pour leur sécurité financière. Ils y sont poussés à la suite de changements touchant le marché et les politiques publiques, comme le recul rapide des régimes de retraite à prestations déterminées et la multiplication des régimes de retraite autogérés. Mais l'éducation financière n'a pas évolué au même rythme que le transfert de responsabilité aux particuliers canadiens. Et la complexité croissante des produits et des marchés financiers a aggravé la situation. Le fait que le système scolaire en général (tous niveaux confondus) ne fasse pas de la promotion de la culture financière une priorité est, selon nous, une cause clé du retard qu'accusent les normes d'éducation financière.

Le public s'est de plus en plus fié au secteur financier pour le conseiller et aux autorités de réglementation pour le protéger en cas de problème. Il a été déçu. Les multiples cas de fraudes et de scandales financiers des dernières années ont fait perdre des millions de dollars aux investisseurs, et des millions de plus ont disparu dans des placements qui ne convenaient pas aux investisseurs auxquels ils ont été vendus et dans les frais élevés que facture le secteur canadien des placements.

FAIR Canada croit que les divers paliers de gouvernement du Canada devraient collaborer, au sein d'une structure institutionnelle permanente, pour mettre sur pied et en application une stratégie nationale de littératie financière. Nous recommandons le plan d'action suivant :

1. *Créer et financer* une structure institutionnelle permanente grâce à laquelle une stratégie nationale de littératie financière (« la stratégie ») peut être coordonnée et mise en œuvre. Sans un engagement de financement stable de différents paliers de pouvoirs publics, aucune stratégie ne peut être exécutée de façon appropriée et il est impossible d'en surveiller l'efficacité. Une institution permanente, en revanche, fournit aux administrations publiques, aux organismes de réglementation et aux corps enseignants une ressource pouvant coordonner la stratégie et servir de base à long terme pour la création d'initiatives futures. Cela nécessite un leadership politique clair et engagé à tous les paliers de pouvoirs publics.
2. Rendre l'éducation financière *obligatoire* dans toutes les écoles secondaires canadiennes pour permettre à la prochaine génération de travailleurs et d'investisseurs canadiens de participer aux marchés financiers avec un minimum de culture financière.
3. Les pouvoirs publics (y compris les autorités de réglementation et les responsables de l'éducation) devraient *vérifier* l'efficacité des formations financières pour adultes actuelles et futures.
4. *Encourager* un transfert de responsabilité à long terme des consommateurs vers les spécialistes qui élaborent et commercialisent les produits financiers. Cela englobe non seulement la responsabilité des échecs sur les marchés financiers, mais aussi – et cela est crucial – celle d'éduquer et d'informer les investisseurs sur les produits et l'application des connaissances financières aux situations de la vie réelle en matière de finances et de placements.
5. *Exploiter* des ressources publiques existantes et encourager la réglementation pour offrir une meilleure « architecture de choix » aux investisseurs. Les décisions financières devenant sans cesse plus complexes, nous devons faire en sorte qu'il soit plus facile pour les consommateurs de faire des choix financiers judicieux.

6. *Déployer* la stratégie de littératie financière ainsi que les outils et les programmes d'éducation mis au point en exploitant les nouvelles technologies et méthodes de communication.
7. *Combattre*, directement et avec force, la désinformation, les tactiques utilisant la pression et les barrières institutionnelles à l'éducation financière et aux bonnes décisions financières qu'utilise souvent le secteur des services financiers. La réglementation du marketing et de la publicité dans le secteur financier doit exiger que les risques comme les avantages soient présentés aux investisseurs d'une manière juste et équilibrée.

Le rôle du Groupe de travail

Nous croyons que le Groupe de travail s'acquittera le mieux de son mandat s'il recommande au ministre des Finances une stratégie de vaste portée appuyée par une institution *permanente* qui mettra en œuvre cette stratégie et constituera une plaque tournante grâce à laquelle les secteurs public et privé et tous les ministères et organes des administrations publiques fédérale et provinciales (y compris les écoles) pourront coordonner leur action pour soutenir et favoriser l'éducation financière.

Nous pensons que, sans une institution financée stable pour mettre en œuvre la stratégie, l'adoption des recommandations du Groupe de travail sera éparse au mieux et entravée par des problèmes de coordination, un financement inadéquat et un manque d'échange d'informations entre toutes les parties intéressées.

Nous considérons que les objectifs d'une stratégie nationale de littératie financière sont assez clairs et surtout mesurables. Il ne s'agit pas purement de faire monter le niveau des résultats aux tests sur les connaissances financières de base, mais d'entraîner une amélioration des niveaux d'endettement et des taux d'épargne et une réduction des pertes découlant de fraudes financières.

La littératie financière

Si l'on prend pour point de départ le document *Cibler l'excellence* du Groupe de travail, selon lequel la littératie financière c'est « disposer des connaissances, des compétences et de la confiance en soi nécessaires pour prendre des décisions financières responsables », certains éléments cruciaux doivent être pris en considération dans la stratégie :

- L'éducation financière doit être mesurée *progressivement* et être appropriée pour les situations auxquelles fait face chaque personne. Il existe un certain niveau minimum de culture financière (qui pourrait, par exemple, être transmis par le système scolaire), mais l'augmentation du degré de difficulté associé aux placements doit s'accompagner d'une augmentation correspondante de la compréhension des investisseurs et des consommateurs.
- L'éducation financière doit s'appuyer sur des aptitudes en lecture et en calcul, domaines dans lesquels les Canadiens éprouvent déjà des difficultés.
- Des notions élémentaires comme l'établissement d'un budget, l'épargne et la gestion de l'endettement doivent être à l'avant-plan d'une stratégie de littératie financière de base. Il importe aussi d'enseigner aux investisseurs comment éviter les escroqueries et les fraudes en matière de placement, en adoptant une attitude sceptique à l'égard de ce qui « semble trop

beau pour être vrai » et en posant des questions pour être bien informés avant de prendre des décisions².

- Les « décisions financières responsables » ne se prennent pas dans le vide, mais dans le contexte du marché financier. On peut rendre la prise de décision plus claire et plus facile en encourageant des normes de clarté et de transparence dans le secteur des services financiers et en favorisant (par des mesures législatives ou autrement) la création de produits mieux conçus, l'exploitation de ressources de gestion publiques existantes et une meilleure mise en application des lois sur les valeurs mobilières.

Le contexte

Le Groupe de travail doit toujours se rappeler que son travail, de même que la stratégie de littératie financière, prennent forme dans un contexte où les défis auxquels sont confrontés les Canadiens en matière d'épargne et de placements n'ont jamais été plus grands. La proportion des travailleurs canadiens qui bénéficient d'un régime de retraite d'employeur diminue rapidement, et peu de ces personnes ont accès à un régime à prestations déterminées, ce qui rend plus grande que jamais la nécessité de prendre des décisions éclairées sur les placements de retraite. Et rien n'indique que cela changera, bien au contraire; moins d'employeurs offrent des régimes de retraite à prestations déterminées et les jeunes changent d'emploi plus souvent, ce qui réduit d'autant l'accès aux régimes de retraite d'employeurs.

Le leadership

La mise en œuvre efficace de toute recommandation que formulera le Groupe de travail nécessitera un leadership venant des plus hauts échelons – y compris de la part du premier ministre, du ministre des Finances et des premiers ministres provinciaux. Ce leadership ne se résume pas à la création du Groupe de travail – il signifie écouter ses recommandations puis engager les ressources nécessaires pour assurer qu'elles soient mises en application. Le Canada est en rattrapage par rapport au reste du monde, mais nous pensons que la stratégie nationale de littératie financière, bien mise en œuvre, contribuera de manière importante à faire passer le Canada en tête de peloton.

Le plan d'action de FAIR Canada

Tel que décrit ci-dessus, le plan d'action de FAIR Canada consiste à utiliser sept moyens d'action distincts dans le cadre de la stratégie de littératie financière. Ce plan permettra à la stratégie d'avoir une incidence réelle et durable sur le bien-être financier de tous les Canadiens :

- 1. Créer et financer une structure institutionnelle permanente grâce à laquelle une stratégie nationale de littératie financière peut être coordonnée et mise en œuvre.**
- 2. Rendre l'éducation financière de base obligatoire à l'école secondaire.**
- 3. Vérifier l'efficacité des formations financières et assurer un suivi.**

² FAIR Canada est un membre actif du groupe de travail de la FADOQ contre les abus et la fraude et a publié dans le magazine *Virage* de la FADOQ un article qui décrit les signes avertisseurs et donne des conseils aux investisseurs.

- 4. Encourager un transfert de responsabilité vers le secteur des services financiers dans l'éducation et l'information des investisseurs, par la persuasion et la réglementation.**
- 5. Exploiter des ressources publiques existantes et encourager la réglementation pour créer une meilleure « architecture de choix » pour les investisseurs.**
- 6. Adopter rapidement les technologies et les médias nouveaux pour déployer la stratégie de littératie financière.**
- 7. Combattre la désinformation et les tactiques utilisant la pression du secteur des services financiers.**

1. Une structure institutionnelle permanente

FAIR Canada croit que la création et le financement d'une structure institutionnelle nationale permanente, grâce à laquelle la stratégie de littératie financière pourra être coordonnée et mise en œuvre, sont essentiels au succès du mandat du Groupe de travail.

- Sans une structure institutionnelle pouvant compter sur un engagement de financement stable de l'État, la stratégie sera rapidement reléguée à l'arrière-plan par d'autres « priorités plus pressantes ».
- Une structure institutionnelle, en revanche, peut presser les pouvoirs publics et le secteur privé d'agir sur la stratégie et les recommandations du Groupe de travail.
- Une structure institutionnelle peut surveiller la conformité et l'efficacité.
- Une structure institutionnelle peut devenir un centre permanent de coordination des activités entre les secteurs public et privé, entre les provinces et le fédéral, et même entre les divers conseils, ministères et organismes d'un palier de pouvoirs publics particulier. La stratégie de littératie financière exigera sans aucun doute des actions de la part de divers ministères.
- Une structure institutionnelle fournit une base stable à partir de laquelle des initiatives futures peuvent être créées. Car il ne suffit pas d'élaborer une stratégie de littératie financière; cette stratégie doit par la suite être maintenue et tenue à jour dans un monde en évolution, longtemps après que le Groupe de travail a rendu son rapport.

Une structure nationale

Pour réussir, l'institution doit avoir une portée nationale, rendre des comptes directement au ministre fédéral des Finances, et en même temps conserver une relation solide avec les provinces.

Une structure permanente

Sans un mandat à long terme permanent, tout effort de coordination déployé pourrait produire des gains à court terme, mais ne permettrait pas de négocier efficacement avec le secteur privé pour réaliser des avancées réelles, ni d'élaborer des plans à long terme qui profiteront concrètement aux jeunes Canadiens, dont les intérêts financiers sont minés avant tout par le manque criant et croissant de culture financière et par le fossé qui sépare l'éducation financière et la technicité et la complexité croissantes des marchés et des produits financiers.

Une structure financée

Une structure institutionnelle pourrait très bien chercher du soutien auprès du secteur privé et de l'industrie des services financiers, mais certains éléments clés d'une stratégie de littératie financière efficace (dont nous traiterons plus loin) doivent nécessairement s'opposer, à certains égards, aux intérêts de cette industrie pour protéger pleinement les consommateurs canadiens. Un financement stable venant de l'État est donc nécessaire à la mise en œuvre efficace de la stratégie.

Existante ou nouvelle ?

FAIR Canada ne recommande aucune structure institutionnelle particulière pour la réalisation de la stratégie de littératie financière, au-delà des recommandations ci-dessus. Il pourrait s'agir d'un organisme existant comme l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, qui serait renforcé, soutenu financièrement et aurait le mandat de mettre en œuvre la stratégie. Cette mission pourrait aussi être confiée à une structure spécialisée nouvelle qui relèverait du ministre des Finances. Ou elle pourrait être confiée à un organisme paragouvernemental ou non gouvernemental nouveau, dont le conseil d'administration compterait des représentants des paliers fédéral et provinciaux.

L'essentiel, à notre avis, est de s'assurer que *quelqu'un* reçoive le mandat *spécifique* de faire avancer la stratégie de littératie financière sans pressions concurrentes et avec les pouvoirs nécessaires pour la mettre en œuvre. L'institution choisie doit aussi relever d'un dirigeant politique de haut niveau, comme le ministre fédéral des Finances, qui doit s'en faire le champion.

2. Vérification et suivi

Les ressources et les fonds publics devraient à notre avis être affectés en fonction de cibles vérifiables, objectives et fermes. L'utilisation d'outils comme l'Enquête canadienne sur les capacités financières de Statistique Canada pourrait permettre de broser un tableau de la situation actuelle à l'échelle nationale et régionale, dans différents groupes démographiques et économiques, et cette enquête devrait être complétée par des sondages en profondeur sur des sujets de préoccupation particuliers. Il faudrait aussi assurer un suivi en réalisant des enquêtes tous les deux ans pour surveiller les progrès et repérer les faiblesses particulières.

3. Éducation financière de base obligatoire dans les écoles secondaires

L'une des recommandations spécifiques de FAIR Canada est d'encourager les commissions scolaires et les ministères de l'Éducation de tout le Canada à rendre l'éducation financière de base obligatoire à l'école secondaire.

À titre d'exemple, dans le cadre du cours *Planning 10*, obligatoire au secondaire en Colombie-Britannique, un segment s'adressant aux élèves de dixième année est consacré aux aptitudes élémentaires en matière financière. Selon Patricia Bowles, directrice des communications et de l'éducation à la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, depuis l'adoption de *Planning 10* il y a huit ans, on constate divers degrés d'amélioration dans les capacités des élèves de gérer leur argent une fois terminées leurs études secondaires.

Comme nous l'avons dit plus haut, en raison de la transformation du paysage financier au Canada, où l'accès au crédit s'accroît et où les changements survenus sur le marché de l'emploi obligent un nombre record de travailleurs à gérer eux-mêmes leur épargne, les jeunes subiront de manière disproportionnée l'effet des déficits de culture financière. C'est pourquoi il est crucial que la stratégie encourage des buts raisonnables et réalisables dans sa promotion de l'éducation financière auprès des jeunes. L'exemple de la Colombie-Britannique montre que des programmes obligatoires à l'école secondaire sont possibles et donnent des résultats.

Une institution permanente pour la mise en œuvre de la stratégie de littératie financière pourrait servir de centre d'échanges pour de tels programmes, en encourageant les transferts d'informations et de programmes d'enseignement et en fournissant une ressource soutenant la formation des enseignants dans tout le pays, en association avec les ministères de l'Éducation provinciaux.

4. Encourager un transfert de responsabilité à long terme : Concilier les intérêts du secteur des services financiers et les objectifs d'éducation financière

Comme nous l'avons déjà dit, la stratégie de littératie financière devrait viser des objectifs mesurables et objectifs, comme la réduction de l'endettement des consommateurs et du ratio dette/revenu des particuliers, l'accroissement du taux d'épargne, l'augmentation du nombre de Canadiens qui élaborent des plans financiers et de retraite, l'utilisation accrue d'outils d'épargne-retraite efficaces du point de vue fiscal, la réduction des frais imposés sur l'épargne et la réduction des pertes associées aux fraudes financières.

De tels objectifs stratégiques peuvent être – et seront souvent – diamétralement opposés aux intérêts à court terme du secteur des services financiers. La réduction des niveaux d'endettement des consommateurs peut se répercuter directement sur les profits du secteur. La réduction des frais ou l'adoption par les investisseurs de produits aux frais moins élevés aura aussi une incidence directe sur les chiffres d'affaires dans l'industrie.

FAIR Canada pense qu'un des buts clés d'une stratégie de littératie financière doit être d'aider à trouver un terrain de conciliation à long terme entre les intérêts du secteur des services financiers dans son ensemble et ceux des clients de cette industrie et leur bien-être financier à long terme. Pour cela, il ne suffit pas que le secteur financier montre de la bonne volonté ou fasse œuvre utile; il faut aussi que les organismes de réglementation et les pouvoirs publics aident à mettre en place les incitatifs nécessaires à la conciliation des intérêts. À court terme, le secteur des services financiers a les mains liées par sa responsabilité de maximiser les profits pour les actionnaires, profits qu'il ne peut aller chercher que dans les poches des consommateurs – le public investisseur et emprunteur en général.

Une réglementation raisonnable de secteurs comme celui du crédit à la consommation peut cependant avoir pour effet, à long terme, d'améliorer la conciliation des intérêts de l'industrie et de ses clients – ce qui stimulera fortement l'industrie à promouvoir l'éducation financière. Les prêts sur carte de crédit en sont un parfait exemple. En vertu d'un modèle très répandu actuellement, des taux d'intérêt de cartes de crédit très élevés font gonfler les profits à court terme, au même titre que l'utilisation très fréquente des cartes de crédit et du crédit à la consommation, généralement au détriment des consommateurs qui peuvent le moins se permettre de payer des taux d'intérêt de 20 % ou plus. Cela favorise un niveau malsain et insoutenable d'endettement des consommateurs. La très grande disponibilité de l'endettement par carte de crédit sans garantie encourage de nombreuses personnes à vivre au-dessus de leurs moyens, ce qui crée une bombe financière à retardement pour beaucoup de Canadiens.

Une réglementation qui réduirait la disponibilité de l'endettement par carte de crédit et les taux d'intérêt pouvant être appliqués à ce type d'endettement aurait pour effet de concilier les intérêts à long terme des participants du secteur financier avec ceux de leurs clients.

Une réglementation resserrant l'accès à des investissements à effet de levier par l'intermédiaire de courtiers en valeurs mobilières pourrait avoir un effet similaire. La nécessité de réduire les taux de

défaillance dans un tel environnement pourrait constituer un incitatif accru pour les participants du secteur financier à promouvoir l'éducation financière et une gestion financière responsable.

Dans le même ordre d'idées, des études ont montré que les investisseurs canadiens paient les frais de fonds communs de placement les plus élevés au monde (se reporter à l'étude de Khorana, Servaes and Trufano réalisée en 2007, qui a constaté que, dans chaque segment couvert, ces frais au Canada étaient les plus élevés des 18 pays étudiés). Le marketing et la publicité très présents du secteur financier orientent souvent les Canadiens vers des fonds communs de placement pour leurs besoins d'épargne-retraite, et la concurrence est féroce au sein de l'industrie. Mais il n'en découle aucune pression à la baisse sur les frais imposés aux consommateurs. Renseigner les investisseurs canadiens sur l'effet réel des frais sur les rendements totaux des placements est déjà en soi difficile – lorsqu'il faut en plus dominer la cacophonie de la publicité des participants du secteur des services financiers, cela devient impossible. Une réglementation raisonnable qui resserrerait les structures de frais, favoriserait des solutions de rechange à faibles coûts et encouragerait des frais évoluant avec le rendement (conciliant, une fois de plus, les intérêts du secteur et de ses clients) non seulement fournirait de réelles options de rechange, mais encouragerait le secteur à participer à l'éducation financière de ses clients, en les renseignant notamment sur l'importance d'épargner et de choisir des produits moins onéreux – donc en les renseignant sur la base de *principes* plutôt que de *produits*.

Une institution permanente chargée de mettre en œuvre la stratégie de littératie financière pourrait faire pression et encourager les pouvoirs publics et les organismes de réglementation à prendre les mesures nécessaires pour promouvoir non seulement l'éducation financière, mais aussi ses objectifs fondamentaux et ceux du Groupe de travail : faire baisser les niveaux d'endettement, faire croître les taux d'épargne, favoriser une planification financière responsable et réduire l'impact important des frais élevés sur les économies que font les investisseurs.

5. Offrir plus d'options aux investisseurs en exploitant des ressources publiques existantes

L'un des principaux objectifs du Groupe de travail doit être d'aider à restructurer « l'architecture de choix »³ qui se présente aux Canadiens lorsqu'ils planifient leurs placements en vue de la retraite. À l'heure actuelle, une industrie de gestion de placements des particuliers concurrentielle offre une panoplie d'options aux investisseurs, mais à un coût considérable pour ces derniers (tel que décrit ci-dessus). Pendant ce temps, les conseils de quelques-uns des meilleurs gestionnaires de placements du Canada sont réservés à certains régimes de retraite comme le Régime de pensions du Canada.

³ Nous empruntons la notion d'« architecture de choix » à l'ouvrage de Richard Thaler et Cass Sunstein intitulé *Nudge*, qui décrit une architecture de choix comme un environnement pensé dans lequel des personnes prennent des décisions. Dans tout environnement créé par l'homme ou influencé par l'homme où des personnes prennent des décisions – dans le cas qui nous occupe, des décisions concernant l'épargne et les placements – il faut penser à tenir compte de l'impact de l'architecture sur les personnes qui prennent des décisions dans cet environnement. Parce que les gens peuvent être influencés par certaines idées reçues et hypothèses qui peuvent les conduire à faire des choix préjudiciables, des politiques publiques bien conçues peuvent chercher à améliorer l'architecture de choix et à promouvoir les options bénéfiques sans entraver la liberté de choisir. L'une des principales recommandations de Thaler et Sunstein est de rendre le choix facile; « simplifier la vie le plus possible » peut et devrait être un but fondamental dans la conception de telles architectures.

FAIR Canada encourage le Groupe de travail à formuler une recommandation positive à savoir de demander au Régime de pensions du Canada⁴ (le RPC) – et de permettre à tous les autres grands régimes de retraite – d’offrir aux Canadiens l’option de verser leurs cotisations REER dans des comptes privés qui seront groupés dans un fonds géré par de tels régimes de retraite⁵. Les détenteurs de ces comptes pourraient avoir la possibilité de profiter des ressources additionnelles d’éducation financière qu’un tel programme pourrait offrir. Nous considérons qu’aucune autre proposition ne pourrait aussi radicalement élargir l’éventail d’options publiques pratiques offert aux Canadiens pour leur épargne-retraite. La taille et le pouvoir de tels fonds les rendraient extrêmement attrayants comme « option par défaut » pour les Canadiens soucieux d’avoir accès à une bonne performance économique, entre de bonnes mains, avec un produit simple et facile à comprendre et à faible coût. Nous considérons que cela donnerait au secteur des services financiers à but lucratif la « petite poussée » dont il a besoin pour offrir des services améliorant l’architecture de choix pour les personnes qui épargnent en vue de la retraite.

Il n’y a pas que dans le domaine de l’épargne-retraite qu’une institution permanente réalisant la stratégie nationale de littératie financière pourrait « inciter » le secteur des services financiers à offrir une meilleure architecture de choix. Une telle institution pourrait encourager l’adoption (volontaire ou réglementée) de meilleures normes d’information sur l’emprunt par les particuliers – des prêts hypothécaires aux cartes de crédit –, y compris des normes plus claires pour la publicité et le marketing.

Un plan plus ambitieux encore consisterait à profiter de l’existence de l’institution permanente que nous préconisons dans le cadre de la stratégie de littératie financière pour encourager la création d’un organisme indépendant qui offrirait des services de planification financière à faible coût et sans but lucratif, indépendamment de tous les participants du secteur des services financiers. Ces services pourraient être offerts selon le modèle de l’aide juridique ou potentiellement par l’intermédiaire d’un centre national de conseils financiers qui exploiterait la technologie moderne (dont Internet, la vidéoconférence et l’accès accru à des outils financiers et au suivi de données en ligne) pour aider à réduire les coûts. La plupart des Canadiens, en particulier les jeunes, pourraient même maintenant se servir du Web pour dresser un tableau complet et exact (avec traçabilité des données) de leurs revenus, dépenses et comptes de placement à un conseiller financier travaillant n’importe où au Canada et discuter de planification financière avec lui, avec l’assurance que ce conseiller comprend parfaitement leur situation financière.

Qui plus est, tel que décrit ci-dessus, l’existence même d’une telle source de conseils financiers objectifs inciterait nécessairement d’autres conseillers financiers (qu’ils soient rattachés à des institutions financières ou des maisons de courtage ou qu’il s’agisse de conseillers rémunérés par des honoraires) à fournir une évaluation plus objective, ce qui encouragerait une planification orientée vers un *processus* plutôt que vers un *produit*.

⁴ Nous suggérons que le RPC soit tenu d’offrir cette option aux Canadiens étant donné que la majorité d’entre eux y cotisent déjà et en retireront des prestations.

⁵ Dans ce contexte, FAIR Canada est d’accord avec la recommandation faite dans le numéro d’avril 2010 de *The Ambachtsheer Letter*, qui a été largement diffusé, de créer le Régime supplémentaire de retraite du Canada.

6. Déployer la stratégie, la formation et les outils connexes au moyen de nouveaux médias

Nous avons abordé plus tôt la possibilité d'utiliser des technologies et des médias nouveaux pour promouvoir la stratégie elle-même et, surtout, la formation et les outils qu'elle privilégiera pour combler les besoins d'éducation financière des Canadiens. Cela touche non seulement les canaux de communications comme les médias interactifs et sociaux (tels que Facebook, Twitter ou YouTube), mais aussi le déploiement accru des technologies de communications et la manière dont il peut moduler les habitudes de dépense, d'épargne et d'emprunt. L'expansion des technologies de communications rendra les actes de dépenser et d'emprunter plus faciles que jamais auparavant – si la stratégie de littératie financière n'en tient pas compte, elle ne sera pas suffisamment souple pour répondre aux besoins des jeunes, parfaitement à l'aise avec la technologie moderne et la société sans numéraire.

En outre, comme nous l'expliquions ci-dessus en lien avec la planification financière, la technologie peut aussi être mise à profit pour encourager une gestion financière responsable et soutenable. De la même manière qu'il est possible de faire des achats sur-le-champ avec un téléphone intelligent, une stratégie de littératie financière ayant une portée globale veillera à ce que soient développées et poussées les technologies qui permettent à ces appareils d'effectuer des tâches de budgétisation ou de comparaison d'emprunts sur-le-champ et sur la base des dernières données disponibles.

Une institution permanente pourrait devenir le siège d'une présence Internet d'envergure (avec interface mobile directe) qui déploie des outils de gestion financière à la fine pointe – à l'endroit même où l'éducation financière rencontre les besoins de la vie réelle. La promotion – surtout auprès des jeunes, au stade crucial où ils apprennent à gérer leur argent – est primordiale.

Enfin, Internet peut être un outil extraordinaire pour rendre de grandes quantités d'informations disponibles à peu de frais, y compris des renseignements spécifiques sur les grandes décisions de la vie, au moment où l'éducation financière – et l'intérêt pour le sujet – peuvent être stimulés.

7. Combattre la désinformation

Enfin, FAIR Canada recommande que la stratégie nationale de littératie financière combatte farouchement la désinformation ou la communication d'informations trompeuses dans le secteur des services financiers. Bien sûr, cela vise avant tout les cas de fraude et d'autres activités illégales, mais s'applique également aux publicités louangeuses de nos institutions financières même les plus respectées, au sujet des produits qu'elles offrent.

Une stratégie de littératie financière ne peut malheureusement pas être efficace si elle n'aborde pas la nécessité que les Canadiens deviennent plus méfiants et n'aient pas une confiance aveugle dans la publicité et les promotions du secteur financier. Elle ne peut pas fonctionner efficacement si elle n'adopte pas la ligne dure pour combattre les pratiques de publicité et de marketing d'une industrie hautement concurrentielle à la présence publicitaire et promotionnelle envahissante. À cet égard, même avec une institution permanente pour mettre en œuvre la stratégie, ce sera David contre Goliath, mais à tout le moins disposera-t-on de bases pour exécuter une stratégie *efficace* dans un monde où, pour l'heure, la plupart des Canadiens se fient aux conseils de quelqu'un d'autre pour prendre leurs décisions financières importantes.

Conclusion

FAIR Canada souhaite poursuivre le dialogue avec le Groupe de travail et d'autres commentateurs du document de consultation *Cibler l'excellence*, sur les questions soulevées et d'autres questions qui jailliront de la consultation, et tient à remercier sincèrement le Groupe de travail de lui donner l'occasion de soumettre les présents commentaires. Nous nous réjouissons à la perspective de présenter nos observations dans le cadre de la séance de consultation publique du Groupe de travail qui se tiendra le 12 mai 2010 à Ottawa. Dans l'intervalle, n'hésitez pas à communiquer avec nous aux coordonnées ci-dessous si vous avez des questions ou des commentaires sur le présent document.

Ermanno Pascutto, Directeur général
416 572-2282 | ermanno.pascutto@faircanada.ca

Ilana Singer | Directrice associée
416 572-2215 | ilana.singer@faircanada.ca